

Rechercher un article

Sur Challenges.fr
 Dans le magazine



- » Espace abonnés
- » Newsletters
- » En page d'accueil
- » Contacter Challenges
- » English version

OFFRE DÉCOUVERTE

12 numéros de Challenge

+ de 900 000 annonces immobilières

» Sur immobilier.challenges.fr

Achat

Vente

Location

Vacances

Jeudi 20/09/2007 - 13h45
[À la Une](#) > [Business](#)



33.000 euros pour un ex-employé de Danone

Challenges.fr | 19.09.2007 | 16:52 | [Réagir à l'article](#)

961 missions d'intérim, 9 CDD sans jamais décrocher de CDI, c'est ce que reprochait un ex-salarié à Danone.



Danone (c) Sipa

Les prud'hommes d'Hazebrouck (Nord) ont condamné mercredi 19 septembre, Danone à verser près de 33.000 euros d'indemnités à un ex-employé. Ce dernier a effectué 961 missions d'intérim pour Danone et a rempli 9 contrats à durée déterminée (CDD) en dix ans, sans jamais avoir été embauché en contrat à durée indéterminée (CDI).

Requalification en CDI

Mustapha Merahi, un chômeur de 35 ans, demandait la requalification des contrats en CDI et le versement d'environ 120.000

Lire aussi

[Abus de CDD à La Poste : le jugement mis en délibéré](#)

[Toute l'actu Business >>>](#)

euros, au titre du préjudice subi.

Arrivé en 1994 à l'usine laitière Danone de Bailleul (Nord) pour un contrat d'apprentissage, il est sans emploi depuis le rejet d'une nouvelle demande d'embauche en octobre 2006 par le groupe alimentaire français.

Mustapha Merahi a obtenu du conseil des prud'hommes la requalification de l'ensemble de ses missions d'intérim et de ses CDD conclus après le 1er janvier 1997, en un CDI unique. Cette décision a de fait "requalifié son licenciement, en licenciement abusif", a expliqué son avocat, Me Jean-Sébastien Joly. La somme de 32.973,25 euros décidée par la juridication recoupe plusieurs montants d'indemnités: licenciement, congés payés ou encore prime d'ancienneté spécifique chez Danone.

70.000 euros de primes

En revanche, les prud'hommes s'estiment incompétents pour statuer sur les primes d'intéressement et de participation, dont a été privé Mustapha Merahi pendant dix ans. Le montant de ces primes avoisinait les 70.000 euros a estimé Me Jean-Sébastien Joly. L'avocat a d'ailleurs annoncé son intention de déposer un recours devant le tribunal de grande instance. "J'espère que cette décision fera jurisprudence" ajoute t-il. Pour l'avocat de Mustapha Merahi ce procès est un symbole mais surtout c'est "un message pour les grandes entreprises, qui abusent de la précarité et des intérimaires" rappelant que le CDI doit rester la règle. De son côté, l'avocat de Danone, Me Renaud Rialland a indiqué "qu'a priori la société ne fera pas appel de cette décision".

A la Une



EPR chinois : la commande finalisée "prochainement"
Le 20.09 À 13:06 à
"Ce contrat ne sera pas signé pendant la visite" de Christine Lagarde à Pékin, a précisé le groupe nucléaire public.

[Toute l'actu](#)

▼ PUBLICITÉ ▼

LIENS SPONSORISÉS

- Un peu de Shopping**
- » Vetement mode
 - » Pull femme
 - » Parfum femme
 - » Bottine
- Tout le High Tech**
- » Ecran lcd
 - » Cd vierge
 - » Cartouche encre
 - » Dvd

Revues de presse



Française Etrangère Economique

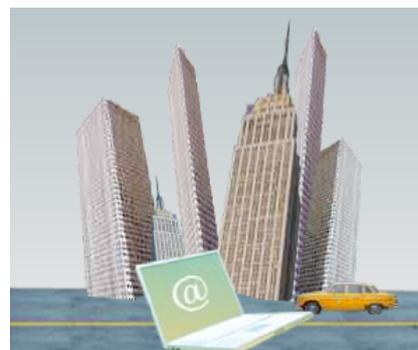
Confidentiels

[murmures >>>](#) Le Jeudi 13 / 09 / 2007

Ca se murmure cette semaine

Michel edouard à son tour narre les faits et gestes de nicolas Le 31 août, Nicolas Sarkozy visite un hypermarché...

[Lire la suite](#)



Prochain Forum



Argent

Liens publicitaires

» **Séjour aux Maldives**

Découvrez des plages paradisiaques, des hôtels pieds dans l'eau.
www.soleildasie.fr

» **Comment payer moins d'impôts**

Trouvez une solution sur mesure à votre situation patrimoniale.
www.AssurAgency.com

» **Cave Bruant depuis 1877**

Caviste en ligne. Spécialiste en vins, champagne, alcools, whisky et cadeau d'affaire.
www.cave-bruant.fr